

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 07947

Numéro SIREN : 750 471 716

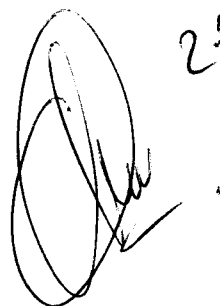
Nom ou dénomination : 5B CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2022 sous le numéro de dépôt 36259

5B CONCEPT
Liasse fiscale 2021

Antifée conforme à l'original

24/07/2022



5B CONCEPT

Liasse fiscale 2021

Exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021

Version de travail éditée le 20/04/2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2022

cerfa

N° 11084*22

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
5B CONCEPT - SIREN : 750471716	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
107 RUE ARMAND SILVESTRE 92400 COURBEVOIE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à taux normal	Déficit	1 832
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité Zone de restructuration de la défense Zone de développement prioritaire			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs			
Société d'investissement Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
immobilière cotée (indiquer + ou - selon le cas)			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 13/04/2022 Lieu: COURBEVOIE

Civilité du déclarant: M

Nom du déclarant: CHANDES Olivier

Qualité du déclarant: Gérant

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2022
ADAPTÉ A LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :☒

H

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾

payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾

e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾

i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

j

Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾

Total (a à h)

I

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI):
* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1

Pour les SARL

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.

2

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

3

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits

4

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

Indemnités forfaitaires

Remboursements

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les

Indemnités forfaitaires

Remboursements

5

6

7

8

J

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A

0%

15%

10%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : 5B CONCEPT - SIREN : 750471716

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2021	N - 1 31/12/2020
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 378	0
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	48 560	32 770
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	13 700	13 700
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	20 837	20 447
	TOTAL (II)	BJ	BK	84 475	34 148
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	160 828	128 971
	Autres créances (3)	BZ	CA	52 991	22 398
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	127 703	55 699
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 417 113	312 697
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 758 635	519 765
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 843 110	34 148
			CP		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

ADAPTE POUR LA RUBRIQUE DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLER

Désignation de l'entreprise		5B CONCEPT - SIREN : 750471716		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	50 000		50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000		5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	70 919		81 968
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 306		-11 049
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	130 225	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	73 165		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	73 165		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 225		62 225
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			40 546
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 370 732		292 074
	Dettes fiscales et sociales	DY	51 021		39 980
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	171 594		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	2 605 572		434 825
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 808 962		560 744
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2022

ADAPTE POUR L'UTILISATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 5B CONCEPT - SIREN : 750471716						Néant ☐ *		
		Exercice N				Total	Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	3 981 110	FH	3 442	FI	3 984 552	1 791 014
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 981 110	FK	3 442	FL	3 984 552	1 791 014
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	25 166	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 009 718	1 791 014
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 462 771	1 440 647
	Variation de stock (marchandises)*					FT		6 881
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	20 190	16 416
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	192 403	156 488
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 361	5 652
	Salaires et traitements *					FY	211 387	137 445
	Charges sociales (10)					FZ	32 483	33 444
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	7 743	6 556
						GB	73 165	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 011 503	1 803 529
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-1 785	-12 515
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-1 784	-12 515

(RENNOIS : Voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

ADAPTE POUR L'ÉLÉMENTAIRE
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT - SIREN : 750471716				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 896	2 184	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	3 444	3 444	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 340	5 628	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	100	4 162	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	100	4 162	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	7 240	1 466	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	1 150		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 017 059	1 796 642	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 012 753	1 807 691	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	4 306	-11 049	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			IG		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IH		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IJ		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IK		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			IX		
	(9)	Dont transferts de charges			RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	dont cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux PER	A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>5B CONCEPT</u>										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consecutives a une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	1 378	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9		KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	5 349		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS			KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	9 460		KW		KX	3 889	
		Matériel de transport *				KY	11 732		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				IB	12 019		IC		ID	6 111	
		Emballages récupérables et divers *				IE			IF		IG		
		Immobilisations corporelles en cours				IH			II		IJ		
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes				IK			IL		IM		
		TOTAL III				IN	38 560		IO		IP	10 000	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	7 000	8V		8W	6 700
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	20 447	IU		IV	2 500		
TOTAL IV						IQ	27 447	IR		IS	9 200		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	67 385	ØH		ØJ	19 200	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		IW	1 378	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		IX		IY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH	5 349	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
		Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	13 349	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	11 732	MR		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	18 130	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III			NY		NG		NH	48 560	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						ØU		M7		ØW	
		Autres participations						ØX		ØY	13 700	ØZ	
Autres titres immobilisés						ØB		ØC		ØD			
Prêts et autres immobilisations financières						ØE	2 110	ØF	20 837	ØG			
TOTAL IV						ØJ	2 110	ØK	34 537	ØH			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØK	2 110	ØL	84 475	ØM		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 5B CONCEPT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2022

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
SUR TELEDECLIF

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT												Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RI		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 378	PF		PG		PH		1 378				
TOTAL I			RK	1 378	RM		RN		RO		1 378				
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	8 042	QA	613	QB		QC		8 655				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	5 349	QE		QF		QG		5 349					
	Matériel de transport	QH	4 399	QI	2 933	QJ		QK		7 332					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 237	QM	4 197	QN		QO		11 434					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
	TOTAL II	QU	25 027	QV	7 743	QW		QX		32 770					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	26 405	ØP	7 743	ØQ		ØR		34 148				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RI		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NW + NY + NU)															
Total général non ventilé (NW - NY)															
C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8					
		Primes de remboursement des obligations						SP		SR					

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

ADAPTE POUR LA FICHE D'IMPLICATION
PAR TELEDECORFormulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		5B. CONCEPT		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2022

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLAR

Désignation de l'entreprise : 5B CONCEPT				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	160 828		160 828					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	12 602		12 602					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	33 976		33 976					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	531		531					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	5 883		5 883					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	213 820	VU	213 820	VV				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	12 225		12 225						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 370 732		2 370 732						
Personnel et comptes rattachés		8C	8 002		8 002						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 331		16 331						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	25 016		25 016						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 021		1 021						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	15		15						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	171 581		171 581						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 604 923	VZ	2 592 698	12 225					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VI					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : 5B CONCEPT				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés								WA	4 306	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)								WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option								RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WI		
	Amendes et pénalités								WJ		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								WE		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)								WG	362	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)								RB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)								XX		
Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis)								XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8			
			- imposées au taux de 0 %					ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
TOTAL I								WR	4 668		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
			- imposées au taux de 0 %					WH			
			- imposées au taux de 19 %					WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
	Majoration d'amortissement *								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés +1 septies)	K9	Entreprises nouvelles (+1 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF	
				Société investissements immobiliers cotées (art. 206C)		K3	Zone de restructuration de la défense (+1 dixies)		PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emplois à redynamiser (art. 44 dixies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdies)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindies)		PC	Zone de développement prioritaire (+1 septies)		PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses	déduction exceptionnelle art. 39 decies	X9	6 500	déduction exceptionnelle simulateurs de conduite	YH	déduction art. 39 decies A	YA	XG	6 500		
	déduction art. 39 decies B	YB		déduction art. 39 decies C	YC	déduction art. 39 decies D	YD				
				déduction art. 39 decies F	YI	déduction art. 39 decies G	YL				
					Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	6 500
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI					
				déficit (II moins I)					XJ	1 832	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			XO	1 832	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2022

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLIPFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	11 049
Fusions/Absorptions : Défisits transférés de plein droit (arr. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Fusions/Absorptions : Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter
Défisits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Défisits reportables (différence K4+K4bis - K5)		K6	11 049
Défisit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	1 832
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	12 881
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>5B CONCEPT</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	81 968	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
					– Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-11 049		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	70 919		Report à nouveau	ZG	70 919				
								TOTAL II	ZH	70 919	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	132			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	104 017			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	2 502			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	85 752			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	192 403			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	11 361			
	Total du poste correspondant à la ligne EX du tableau n° 2052						YX	11 361			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	301 282			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	236 726			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *						ØB	265 424			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 5B CONCEPT						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés ^a		Valeur d'origine ^a	Valeur nette réévaluée ^a	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ^a	Autres amortissements ^a	Valeur résiduelle ^a	
I - Immobilisations ^a	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations ^a	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION PAR TELEDECLIFR

Désignation de l'entreprise : 5B CONCEPT

Néant ☒ *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+E-G-H
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou À 19 %		
1	2	3		4	5	6
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SIPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5B Concept - SAS au capital de cinquante mille Euros.
Siège social : 107 rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie
Siret : 75047171600043

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale Extraordinaire du 16 juin 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le seize juin
A dix-huit heures,

Les associés de la société sus dénommée se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convention régulière de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31/12/2021 QUITUS A LA GERANCE AFFECTATION DES RESULTATS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHANDES Olivier gérant en exercice, lequel constate que sont également présents, en dehors de lui-même propriétaire de 40 parts numérotées de 1 à 39 et 44 :

- Madame NIRO Laurence	3 actions numérotées 40 et 41 et 45
- Monsieur SIDOMMO Philippe	2 actions numérotées 42 et 43
- Monsieur GODARD Nicolas	5 parts numérotées de 46 à 50

Que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 50, Soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant un délai requis par les dispositions réglementaires et statutaires, ce dont lui a été donné acte, notamment :

Les comptes annuels dressés au 31.12.2021 et le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice concerné.
Il donne la lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion en invitant les associés à examiner une nouvelle fois les comptes.

Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.21 et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL BILAN :	2 808 962 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION :	3 984 552 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION :	4 011 503 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION :	- 1 784 €
RÉSULTAT NET :	+ 4 306 €

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

AS NE W CE

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.12.21 soit un bénéfice de 4 306 euros, en report à nouveau. Il ne sera pas versé de dividendes

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus à Monsieur CHANDES Olivier gérant, au titre de l'exercice sur les comptes desquels ils viennent de se prononcer.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérance, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'elle appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à dix-neuf heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé de tous les associés présents, après lecture,

Pour servir et valoir ce que de droit.

CHANDES Olivier, le Président

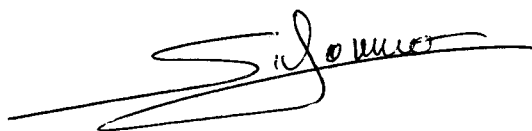


Les associés,

NIRO Laurence



SIDOMMO Philippe



GODARD Nicolas

